Beobank NV/SA
Siège Social:
Boulevard Général Jacques 263g
1050 Bruxelles
Tél. 02/626.51.11
TVA BE 0401.517.147 RPM Bruxelles
IBAN: BE77 9545 4622 6142

TARIFS
POUR LES PROFESSIONNELS

Valable à partir du 1 octobre 2019

Cette brochure se trouve à votre disposition dans tous les points de ventes Beobank NV/SA.
En cas de réclamation, les clients peuvent s'adresser par écrit au Service Clientèle de la banque, Bld. Général Jacques 263g à 1050 Bruxelles.
Ils ont également la faculté de s'adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles.

TABLE DES MATIERES	Page
I. Les comptes de paiement	3
I.a. Le compte de paiement Pro Package (pour indépendants)	3
I.b. Le compte de paiement Pro Classic (pour indépendants)	4
I.c Le Compte Avantage Plus	6
I.d. Le compte de paiement Business Package (pour personnes morales)	7
I.e. Le compte de paiement Business à la carte (pour personnes morales)	8
I.f. Le compte de paiement de fonds de tiers	9
I.g. Le compte notaire (Compte rubriqué)	10
I.h. Investor Account	10
I.i. Le compte affaires	11
I.j. Le Compte de paiement en devises	12
II. Ouverture de crédit	13
III. Limites sur les opérations à distance et avec la carte de débit	14
IV. Les comptes d'épargne	15
IV.a. Les comptes d'épargne réglementés	15
IV.b. Les comptes d'épargne non réglementés	16
V. La mise à disposition du courrier	17
VI. Le compte à terme	17
VII. Les opérations de change	17
VIII. Les paiements internationaux	18
IX. Les coffres clients	20
X. Les placements	21
XI. Divers	24

I. Les comptes de paiement

I.a. Le Compte de paiement Pro Package (pour indépendants)	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte (exempté de TVA)	0,00€	
2) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA - 48 opérations papier par an en euro dans la zone SEPA - 1 carte de débit titulaire ou co-titulaire (fonctions Bancontact et Maestro) - Accès à Beobank Online - Nombre illimité de retraits d'argent via ATM ou de paiements en euro dans la zone euro - Extraits de compte électroniques Par opération supplémentaire : - Virements «papier» en euro dans la zone SEPA - Encaissements de chèques belges - Retraits sur le compte au guichet	4€ (3,31€ + TVA) 0,50€ (0,41 € + TVA)	
3) Opérations hors zone euro Retraits aux distributeurs automatiques Paiement chez un commerçant	2,50€ (2,06€ + TVA) + 2% du montant de la transaction 0,60€ (0,49€ + TVA) + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par retrait, soit 2,50€ (2,06€ + TVA) + 7,49€ (6,19€ + TVA) Max. 9,99€ par paiement, soit 0,60€ (0,49€ + TVA) + 9,39€ (7,76€ + TVA)
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire Frais mensuels carte mandataire Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées **4.2. Cartes de crédit à débit différé** (exempté de TVA) - Première Visa Classic - Par carte Visa Classic suppl. - Première carte Visa Gold - Par carte Visa Gold supplémentaire. - Pour chaque duplicata de la carte (en cas de perte ou de vol) - Nouveau code PIN, reset code PIN, blocage / déblocage de la carte - Retraits d'espèces	1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ (1,24€ +TVA) par carte supplémentaire (2) 1,50€ (1,24€ +TVA) (1) (2) 8,00€ (6,61€ + TVA) Gratuit 1,66€/mois Gratuit 1,66€/mois 5€ Gratuit 2,50% du montant retiré min. 5,00€, max. 15,00€ par retrait	(1) Par carte (2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	0% Pas d'application Pas d'application	

6) Taux débiteur annuel - Facilité de caisse (3) - Dépassement - Comptabilisation des intérêts	 11% 12,5% Trimestrielle	(3) Soumise à l'accord préalable exprès de la banque. La limite de la facilité de caisse doit être respectée. Le compte de paiement doit être créditeur au minimum une fois par trimestre.
7) Date de valeur - Versement - Retrait - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Isabel Redevance service Isabel (hors frais facturés par ISABEL sa)	1€ (0,83€ + TVA)/mois	

I.b. Le Compte de paiement Pro Classic (pour indépendants)	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte - Ouverture, fermeture - Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA) - Redevance de services Isabel (hors frais facturés par ISABEL sa)	0,00€ 1€ 1€ (0,83€ + TVA)/mois	
2) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - 48 opérations papier par an en euro dans la zone SEPA - Transactions en euro dans la zone SEPA (exécution et réception de paiements) - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA - Nombre illimité de retraits d'argent via ATM ou de paiements en euro dans la zone euro - Extraits de compte électroniques Par opération supplémentaire : - Virements «papier» en euro dans la zone SEPA - Encaissements de chèques belges - Retraits sur le compte au guichet	3€ (2,48€ + TVA) 0,50€ (0,41€ + TVA)	
3) Opérations hors zone euro Retraits aux distributeurs automatiques Paiement chez un commerçant	 2,50€ (2,06€ + TVA) + 2% du montant de la transaction 0,60€ (0,49€ + TVA) + 2% du montant de la transaction	 Max. 9,99€ par retrait, soit 2,50€ (2,06€ + TVA) + 7,49€ (6,19€ + TVA) Max. 9,99€ par paiement, soit 0,60€ (0,49€ + TVA) + 9,39€ (7,76€ + TVA)

4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées **4.2. Cartes de crédit à débit différé** (exempté de TVA) - Première Visa Classic - Par carte Visa Classic suppl. - Carte Visa Gold - Par carte Visa Gold suppl. - Pour chaque duplicata de la carte (en cas de perte ou de vol) - Nouveau code PIN, reset code PIN, blocage / déblocage de la carte - Retraits d'espèces	 1,50€ (1,24€ + TVA) (1) (2) 8,00€ (6,61€ + TVA) 1,66€/mois 1,66€/mois 3,33€/mois 1,66€/mois 5€ Gratuit 2,50% du montant retiré min. 5,00€, max. 15,00€ par retrait	(1) Par carte (2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	
6) Taux débiteur annuel - Facilité de caisse (3) - Dépassement - Comptabilisation des intérêts	 11% 12,50% Trimestrielle	(3) Soumise à l'accord préalable exprès de la banque. La limite de la facilité de caisse doit être respectée et son utilisation est limitée à 30 jours maximum.
7) Date de valeur - Versement - Retrait - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.

I.c. Le Compte Avantage Plus	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016.**		
1) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Gestion du compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel en version électronique ou papier(*)	0,00€	(*) A partir du 01/01/2020, extrait papier : 1 EUR par envoi sauf pour les comptes Avantage Plus ouverts avant 11/2012.
2) Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging - virements papier en euro dans la zone SEPA - encaissements de chèques belges - retraits sur le compte au guichet	 0,00€ 0,00€ 0,00€	
3) Opérations hors zone euro Retraits aux distributeurs automatiques Paiement chez un commerçant	 2,50€ (2,06€ + TVA) + 2% du montant de la transaction 0,60€ (0,49€ +TVA) + 2% du montant de la transaction	 Max. 9,99€ par retrait, soit 2,50€ (2,06€ + TVA) + 7,49€ (6,19€ + TVA) Max. 9,99€ par paiement, soit 0,60€ (0,49€ + TVA) + 9,39€ (7,76€ + TVA)
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire Frais mensuels carte mandataire Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées **4.2. Carte de crédit**	 2 cartes incluses dans le forfait mensuel (voir 1, Forfait mensuel) 1,50€ (1,24€ + TVA) par carte supplémentaire (2) 1,50€ (1,24€ + TVA) (1) (2) 8€ (6,61€ + TVA) Pas liée au compte de paiement	(1) Par carte. (2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	
6) Taux débiteur Dépassement	10,93%	
7) Date de valeur - Versement - Retrait - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.

I.d. Le Compte de paiement Business Package (pour personnes morales)	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte (exempté de TVA)	0,00€	
2) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA - 48 opérations papier par an en euro dans la zone SEPA - 1 carte de débit (fonctions Bancontact et Maestro) - Accès à Beobank Online et ISABEL (hors frais facturés par ISABEL sa) - Nombre illimité de retraits d'argent via ATM ou de paiements électroniques en euro dans la zone euro - Extraits de compte électroniques Par opération supplémentaire : - Virements «papier» en euro dans la zone SEPA - Encaissements de chèques belges - Retraits sur le compte au guichet	5€ (4,13€ + TVA) 1€ (0,83€ + TVA)	
3) Opérations hors zone euro Retraits aux distributeurs automatiques Paiement chez un commerçant	2,50€ (2,06€ + TVA) + 2% du montant de la transaction 0,60€ (0,49€ + TVA) + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par retrait, soit 2,50€ (2,06€ + TVA) + 7,49€ (6,19€ + TVA) Max. 9,99€ par paiement, soit 0,60€ (0,49€ + TVA) + 9,39€ (7,76€ + TVA)
4) Cartes **4.1. Carte de débit** - Frais mensuels carte de débit - Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées **4.2. Cartes de crédit à débit différé** (exempté de TVA) - Première Visa Classic Société - Par carte Visa Classic Société suppl. - Carte Visa Gold Société - Par carte Visa Gold Société suppl. - Pour chaque duplicata de la carte (en cas de perte ou de vol) - Nouveau code PIN, reset code PIN, blockage/déblocage de la carte - Retraits d'espèces	1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ (1,24€ +TVA) par carte supplémentaire (2) 8,00€ (6,61€ + TVA) Gratuit 1,66€/mois Gratuit 1,66€/mois 5€ Gratuit 2,50% du montant retiré (min. 5,00€, max. 15,00€ par retrait)	(1) Par carte. (2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	0% Pas d'application Pas d'application	

6) Taux débiteur annuel - Facilité de caisse (3) - Dépassement - Comptabilisation des intérêts	 11% 12,5% Trimestrielle	(3) Soumise à l'accord préalable exprès de la banque. La limite de la facilité de caisse doit être respectée. Le compte de paiement doit être créditeur au minimum une fois par trimestre.
7) Date de valeur - Versement - Retrait - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.

I.e. Le Compte de paiement Business à la carte (pour personnes morales)	**Tarification**	**Remarques**
1) Frais de tenue de compte Ouverture, fermeture Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA) Redevance de services ISABEL (hors frais facturés par ISABEL sa)	 0€ 1€ 1€ (0,83€ + TVA)/mois	
2) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - 48 opérations par an en euro dans la zone SEPA - Transactions en euro dans la zone SEPA (exécution et réception de paiements) - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA - Nombre illimité de retraits d'argent via ATM ou de paiements en euro dans la zone euro - Extraits de compte électroniques Par opération supplémentaire - virements papier en euro dans la zone SEPA - encaissements de chèques belges - retraits sur le compte au guichet	4€ (3,31€ + TVA) 1€ (0,83€ + TVA)	
3) Opérations hors zone euro Retraits aux distributeurs automatiques Paiement chez un commerçant	2,50€ (2,06€ + TVA) + 2% du montant de la transaction 0,60€ (0,49€ +TVA) + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par retrait, soit 2,50€ (2,06€ + TVA) + 7,49€ (6,19€ + TVA) Max. 9,99€ par paiement, soit 0,60€ (0,49€ + TVA) + 9,39€ (7,76€ + TVA)
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées **4.2. Cartes de crédit à débit différé** (exempté de TVA) - Première Visa Classic Société - Par carte Visa Classic Société suppl. - Carte Visa Gold Société - Par carte Visa Gold Société suppl. - Pour chaque duplicata de la carte (en cas de perte ou de vol) - Nouveau code PIN, reset code PIN, blocage / déblocage de la carte - Retraits d'espèces	 1,50€ (1,24€ + TVA) (1) (2) 8,00€ (6,61€ + TVA) 1,66€/mois 1,66€/mois 3,33€/mois 1,66€/mois 5€ Gratuit 2,50% du montant retiré (min. 5,00€, max. 15,00€ par retrait)	(1) Par carte (2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.

5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	
6) Taux débiteur annuel - Facilité de caisse (3) - Dépassement - Comptabilisation des intérêts	 11% 12,50% Trimestrielle	(3) Soumise à l'accord préalable exprès de la banque. La limite de la facilité de caisse doit être respectée. Le compte de paiement doit être créditeur au minimum une fois par trimestre.
7) Date de valeur - Versement - Retrait - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.

I.f. Le Compte de paiement de fonds de tiers	**Tarification**	**Remarques**
1) Frais de tenue de compte (exempté de TVA)	0,00€	
2) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Transactions en euro zone SEPA (exécution et réception de paiements) - Extrait de compte mensuel en version électronique ou papier - Accès à Beobank Online	0€	
3) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Précompte mobilier	 0,25% (1) Trimestrielle 30%	(1) Paiement des intérêts créditeurs à partir d'un montant minimum de 0,50€.
4) Taux débiteur	Pas d'application	
5) Date de valeur - Versement - Retrait - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
6) Isabel Redevance service Isabel (hors frais facturés par ISABEL sa)	1€ (0,83€ + TVA)/mois	

I.g. Le Compte Notaire (Compte Rubriqué)	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1er mai 2016.**		
1) Frais de tenue de compte - Ouverture - Fermeture - Transactions en euro zone SEPA (exécution et réception de paiements) - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel en version électronique ou papier	0,00€	
2) Opérations en euro	0,00€	
3) Taux créditeur Modalités : - Taux annuel - Périodicité - Montant minimum - Droit - Précompte mobilier	 0,25% Annuelle Paiement des intérêts créditeurs à partir d'un montant minimum de 1,24€ par mois 0,15€ par capitalisation d'intérêts 30%	
4) Taux débiteur	Pas d'application	
5) Date de valeur	Valeur du jour	
6) Cartes	Pas d'application	

I.h. Investor Account	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1er mai 2016.**		
1) Frais de tenue de compte Ouverture, fermeture Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA) - Extraits de compte électroniques	 Gratuit Gratuit Gratuit	
2) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Précompte mobilier	 0,00% Pas d'application	
3) Taux débiteur - Dépassement - Comptabilisation des intérêts	 8,80% Trimestrielle	
4) Date de valeur Toutes les opérations	J +0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.

I.i. Le Compte Affaires	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1er mai 2016.**		
1) Frais de tenue de compte - Ouverture/fermeture - Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA)	0€ 11€ (1) (2)	(1) Les frais de tenue de compte et le forfait mensuel sont débités en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (2) Si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte de paiement, le compte Beobank Money Market, le compte à terme, le compte d'épargne, le compte-titres) du titulaire principal chez Beobank NV/SA atteint au moins 15.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent, les frais de tenue de compte et le forfait mensuel ne sont pas dus.
2) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Transactions en euro dans la zone SEPA (exécution et réception de paiements) - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro zone SEPA - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online - Accès au Beobank Service Center - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Extrait de compte mensuel en version électronique ou papier(*)	4€ (3,31€ + TVA) (1) (2)	(*) A partir du 01/01/2020, extrait papier : 1 EUR par envoi.
3) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier Encaissement de chèques Retrait sur compte	0,50€ (0,41€ + TVA)(3) 0,50€ (0,41€ + TVA)(3) 0,50€ (0,41€ + TVA)(3)	(3) Par transaction. Si le total des soldes créditeurs mensuels de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte-titres) du titulaire principal chez Beobank NV|SA atteint un montant minimum de 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent, aucun frais ne sera porté en compte pour ces opérations.
4) Opérations hors zone euro Retraits aux distributeurs automatiques Paiement chez un commerçant	2,50€ (2,06€ + TVA) + 2% du montant de la transaction 0,60€ (0,49€ +TVA) + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par retrait, soit 2,50€ (2,06€ + TVA) + 7,49€ (6,19€ + TVA) Max. 9,99€ par paiement, soit 0,60€ (0,49€ + TVA) + 9,39€ (7,76€ + TVA)
5) Cartes **5.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire Frais mensuels carte mandataire Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées **5.2. Cartes de crédit**	2 cartes incluses dans le forfait mensuel 1,50€ (1,24€ + TVA) par carte supplémentaire (1) 1,50€ (1,24€ + TVA) (1) (4) 8,00€ (6,61€ +TVA) Pas liées au compte de paiement	(4) Par carte
6) Taux créditeur Modalités : - Taux annuel - Périodicité - Montant minimum	0,00% Pas d'application Pas d'application	

7) Taux débiteur **Taux annuel** Facilité de découvert Dépassement	 9,25% de marge 1% par mois sur le dépassement	
8) Date de valeur	J +0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
Tous droits, frais et honoraires de tiers, notamment les frais d'expertise, les frais et honoraires de notaires, les droits d'enregistrement, les frais d'inscription hypothécaire, les frais de renouvellement ou de mainlevée qui résultent de sûretés consenties aux fins de couvrir l'utilisation d'une quelconque forme de crédits commerciaux, sont à charge exclusive et intégrale de leur(s) bénéficiaire(s). Il en sera de même de tous les frais de poursuite judiciaire et extra judiciaire, y compris les honoraires d'avocat en cas d'exécution forcée des engagements du crédité ou du tiers garant. Si la banque en faisait l'avance, elle en imputerait le montant sur le crédit accordé.		

I.j. Le Compte de paiement en devises	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte (exempté de TVA)	0,00€	
2) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Opérations de paiement via Beobank Online (hors frais pour les paiements internationaux) - 48 opérations par an au guichet (hors frais pour les paiements internationaux) - Accès à Beobank Online - Extraits de compte électroniques Par opération supplémentaire :	L'équivalent de 2,00€ (1,65€ + TVA) L'équivalent de 0,50€ (0,41€ + TVA)/opération	
3) Cartes	Pas d'application	
4) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0,00% Pas d'application Pas d'application	
5) Taux débiteur	Pas d'application	
6) Date de valeur - Versement - Retrait	 J + 0 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
7) Dépôts et retraits en espèces	Voir chapitre V. Les opérations de change	

II. Ouverture de crédit

Ouverture de crédit	Tarification	Remarques
1) Taux débiteur annuel **Crédit de caisse** - Taux d'intérêt - Dépassement non autorisé **Flexline** Pour une utilisation inférieure ou égale à 25.000€ - Taux d'intérêt Pour une utilisation supérieure à 25.000€ Taux d'intérêt : **1/ Partie variable** **2/ Partie fixe** >25.000€→50.000€ >50.000€→75.000€ Tranche supérieure **3/ Marge révisable** Dépassement non autorisé	 8,50% 12,50% 8,50% Basée sur l'évolution de l'Euribor 3 mois 4,50% 3,00% 1,50% De -1,00% à 1,00% maximal 12,50%	 Taux Euribor 3 mois tel que repris à l'index EUR003M de Bloomberg le lundi ou 1er jour ouvrable suivant après 11h00 Dans les limites mentionnées, la marge peut être revue moyennant un préavis de 30 jours
2) Commission de réservation Sur le plus haut solde débiteur et au minimum sur le montant du crédit	0,25% par trimestre	

III. Limites sur les opérations à distance et avec la carte de débit

Opérations	Tarification		Remarques
1) Opérations à distance (1) **- Transferts externes via Beobank Online**	**Limite par jour/transaction :** 12.500€ par client (2) **Limite par jour** : 25.000€ par client (2) **Limite par semaine** : 50.000€ par client (2)		(1) Abonnement Internet à charge de l'utilisateur. (2) Les limites peuvent être augmentées à la demande du client.
2) Cartes de débit (3) **EN BELGIQUE** **Type de retrait :** - Retraits aux distributeurs automatiques	**Limite par jour** 600€ / carte	**Limite par semaine** 1.250€ / carte (4)	(3) La limite maximale de retrait et de paiement sur 7 jours glissants, c.-à-d. du lundi au lundi, du mardi au mardi, etc. par compte est de 3.750€, quel que soit le nombre de cartes liées au compte en question
- Paiement chez un commerçant et dans une station-service (5)	-	2.500€/carte (4)	(4) Sur 7 jours glissants, c.-à-d. du lundi au lundi, du mardi au mardi, etc.
HORS DE LA BELGIQUE **Type de retrait :** - Retraits aux distributeurs automatiques - Paiement chez un commerçant	**Limite par jour** 600€ / carte -	**Limite par semaine** 1.250€ / carte (4) 2.500€ / carte (4)	(5) Les transactions sans introduction du code PIN peuvent être autorisées jusqu'à 25€.

IV. Les Comptes d'Epargne

IV.a Les Comptes d'Epargne Réglementés

Accessible uniquement aux personnes physiques
Les documents "Informations clés pour l'épargnant" et "Le compte d'épargne réglementé chez Beobank – Modalités de fonctionnement permanentes du produit" sont disponibles sur simple demande en agence ou sur notre site Internet www.beobank.be.

Les Comptes d'Epargne Réglementés	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte		(1) La redevance annuelle de 15 EUR est due intégralement quel que soit le moment dans l'année où le compte a été ouvert (excepté si le compte a été ouvert il y a moins de 3 mois). (2) La redevance annuelle n'est pas réclamée dans les cas suivants : - Compte d'épargne lorsqu'il est utilisé pour le versement des intérêts d'un compte à terme ou pour effectuer des investissements. - Solde moyen du compte est supérieur ou égal à 500€ - Garantie locative - Ouverture moins de 3 mois - Relation totale du titulaire principal d'au moins 10.000€ chez Beobank NV|SA au dernier jour ouvré du mois précédent - Solde supérieur à 1.239,47€ sur le livret au 31/12 de l'année précédente.
Redevance annuelle (exempté de TVA)	15€ (1)(2)	
Ouverture/fermeture	0€	
2) Taux créditeur		(3) A partir de 980 euro d'intérêts par an en 2019 ; à partir de 1.960€ d'intérêts par an en 2019 pour le compte d'épargne réglementé ouvert au nom des deux époux ou des co-habitants légaux ou pour des indépendants ou professions libérales non constituées en société. L'excédent de précompte mobilier perçu lors du paiement des intérêts peut être récupéré auprès de l'Administration fiscale sur demande écrite de la part du client auprès de celle-ci. Nous vous rappelons qu'il appartient au(x) titulaire(s) d'un compte épargne de mentionner dans sa/leur déclaration fiscale le montant des intérêts perçus sur l'ensemble de ces comptes lorsque ce montant excède le montant d'intérêt exonéré sur base annuelle. La situation fiscale du/des titulaire(s) est validée spécifiquement à chaque paiement d'intérêts. (4) comptes d'épargne réglementés, pour les sociétés, sont soumises à un précompte mobilier de 15% à partir du 1er euro cent d'intérêt. (5) Prime de fidélité : sur base annuelle, octroyée sur tout montant restant sur le compte pendant 12 mois calendrier consécutifs. (6) Taux applicable sur les nouveaux dépôts en fonction du solde du compte le jour du dépôt (montant du dépôt inclus). Taux applicable lors du renouvellement de la prime en fonction du solde du compte le jour du renouvellement. 7) Le compte est crédité uniquement via un ordre d'épargne automatique à partir d'un compte courant Beobank ou autre institution bancaire. Montant maximum/mois 750 EUR. Un compte par personne physique. Transfert : En cas de transfert, d'un dépôt d'épargne vers un autre dépôt d'épargne ouvert au nom de- au moins un même titulaire- auprès du même établissement, autrement qu'en vertu d'un ordre permanent, la période de constitution de la prime de fidélité sur le premier dépôt d'épargne reste acquise. La condition est que le montant du transfert s'élève à 500 EUR minimum et que le titulaire concerné n'ait pas déjà effectué trois transferts de ce type, à partir du même dépôt d'épargne, au cours de la même année civile.
Paiement des intérêts **Taux de base : en date valeur du 1er janvier.** **Prime de fidélité : le dernier jour du trimestre**		
Précompte mobilier	15% (3) (4)	
Compte d'épargne Classique		
Taux de base	0,01%	
Prime de fidélité (5)	0,10%	
Compte d'épargne Fidelity Plus		
Taux de base Solde inférieur à 10.000€ ou Solde supérieur à 150.000€	0,01%	
Solde de 10.000€ à 150.000€ inclus	0,01%	
Prime de fidélité (5)(6)	0,10%	
Compte d'épargne Excellence		
Taux de base Solde jusqu'à 150.000€ inclus	0,01%	
Solde supérieur à 150.000€	0,01%	
Prime de fidélité (5)	0,10%	
Compte d'épargne Step Up (7)		
Taux de base	0,01%	
Prime de fidélité (5)	0,35%	

		Le taux de la prime de fidélité sur le montant transféré est calculé comme étant une moyenne des taux de prime de fidélité des différents comptes, pondérée par la durée pendant laquelle les fonds sont restés sur chacun de ces comptes.
3) Date de valeur Versement Retrait d'argent	 Jour calendrier Jour calendrier	Remarque : s'agissant des comptes d'épargne réglementés, la banque applique la méthode LIFO (Last In, First Out). Signifiant donc que les retraits sont imputés aux montants dont la période de constitution de prime est la moins avancée.
4) Dépôts et retraits en espèces	Voir chapitre V. Les opérations de change	

IV.b. Les Comptes d'Epargne non Réglementés

Les Comptes d'Epargne non Réglementés	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte - Ouverture, Fermeture - Redevance annuelle de gestion (1)	 Gratuit 10€	(1) Montant dû au prorata si le produit est ouvert pendant l'année.
2) Taux créditeur **Business Savings Account (2) (5)** Taux de base (3) ≤ 1.000.000 € > 1.000.000 € Prime de fidélité **Business Loyalty Savings Account (2) (5)** Taux de base (3) ≤ 1.000.000 € Prime de fidélité Taux de base (3) > 1.000.000 € Prime de fidélité **Carnet de dépôt** (exempté de TVA) **(4) (5)** Taux de base **Compte rubriqué (5) (6)** Taux de base	 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,25%	(2) Accessible uniquement aux personnes morales (3) Le taux de base varie en fonction du solde créditeur en compte (4) Accessible tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales (5) 30% de précompte mobilier à partir du 1er euro cent d'intérêt (6) Paiement annuel des intérêts créditeurs à partir d'un montant minimum de 1,24€ par an. Droit de timbre de 0,15€ par capitalisation d'intérêts.
3) Date de valeur Encaissement de chèques nationaux	 J	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
4) Dépôts et retraits en espèces	Voir chapitre V. Les opérations de change	

V. La mise à disposition du courrier

La mise à disposition du courrier	Tarification	Remarques
1) Extraits de compte Chaque mois, un extrait de compte est mis à disposition du client sur un support durable pour autant que des opérations aient été effectuées depuis le dernier extrait. Le support durable peut consister en un extrait électronique ou papier.		
2) Extraits électroniques	Gratuit	Communications téléphoniques et abonnement à charge de l'utilisateur.
3) Extraits papiers L'envoi d'extrait papier est payant sauf s'il est inclus dans le forfait mensuel repris dans la rubrique I. (1) Frais d'envoi extrait de compte (exempté de TVA)	 1,00€ par envoi	(1) Maximum 1 extrait papier gratuit par client par mois

VI. Le Compte à Terme

Le Compte à Terme
Les taux des comptes à terme en euro sont disponibles sur demande en agence. Durée 1, 3, 6, 12 mois : les taux sont fixés journalièrement Durée 1 – 10 ans : les taux sont fixés journalièrement
Ouverture, renouvellement, fermeture, redevance annuelle : gratuit
Précompte mobilier : 30%

VII. Les opérations de change

Les opérations de change (exempté de TVA)			
1) Dépôts et retraits en espèces sur/ d'un compte	**Devise du dépôt/retrait** euro En autre devise En autre devise (1)	**Sur/d'un compte en** Autre devise euro Autre devise (1)	**Frais** Commission 0,50% Commission 0,50% Commission 0,50%
2) Opération de change de billets Beobank n'assure plus le change de billets dont la devise n'a plus cours (y compris les anciennes devises de l'UEM). Le client est tenu de se présenter à la banque nationale du pays de la devise concernée.			

(1) La devise des espèces déposés ou retirés doit être identique à la devise du compte.

VIII. Les paiements internationaux

Les paiements internationaux

1) Virements

1.1. Virements internes

Date de valeur :
J + 0 jour ouvrable pour transferts dans une devise de l'Espace économique européen (EEE) (l'EEE comprend les 28 pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein)
J + 2 jours ouvrables pour transferts dans les autres devises
(J = jour d'exécution)

Frais / Commission :

Aucun

1.2. Autres virements

Définitions
Virements européens (SEPA) :
Un virement européen SEPA est un paiement, libellé en euro, dont le compte donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un pays de l'EEE (les 28 pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), en Suisse, à Monaco, ou à Saint-Marin, qui mentionne les numéros de compte corrects (format IBAN) du compte donneur d'ordre et du bénéficiaire et le nom du bénéficiaire.
Les instructions pour les frais sont SHA (*shared cost* ou frais partagés).

Virements internationaux :
Un virement autre qu'un virement européen (SEPA).

Instructions pour les frais :
- *Shared Cost* (SHA – frais partagés) : le donneur d'ordre paie les frais imputés par sa propre banque. Les frais imputés par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.
- *Our Cost* (OUR – frais à charge du donneur d'ordre) : le donneur d'ordre paie les frais imputés par sa propre banque ainsi que ceux imputés par la banque du bénéficiaire.
- *Beneficiary Cost* (BEN – frais à charge du bénéficiaire) : les frais imputés par la banque du donneur d'ordre ainsi que ceux imputés par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.

1.2.1. Virements sortants	
Virements européens (SEPA) : Date de valeur débit en compte Frais	 J + 0 jour ouvrable (J = jour d'exécution) Aucun frais
Virements internationaux : Date de valeur débit en compte Frais / Commissions	 J + 0 jour ouvrable (J = jour d'exécution) - Frais de SWIFT : 5,00€ + 21% TVA - Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Si les frais sont spécifiés à notre charge (OUR), les frais réels appliqués par les correspondants et banques intermédiaires seront chargés.
1.2.2. Virements entrants	
Virements européens (SEPA) : Date de valeur crédit en compte Frais	 J + 0 jour ouvrable (J = valeur reçue par Beobank) Aucun frais
Virements internationaux : Date de valeur crédit en compte o Sans change o Avec change Frais / Commissions	 J + 0 jour ouvrable J + 2 jours ouvrables (J = jour de crédit en compte) Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA

2) Cheques	
2.1. Chèques sortants	
Date de valeur débit en compte	J – 1 jour ouvrable (J = jour de débit en compte)
Frais	- Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Frais de port : 5,00€ + 21% TVA - Les frais, la TVA et commissions que les banques intervenants sont susceptibles d'appliquer dans le cadre de l'encaissement des chèques seront répercutés et débités du compte du client donneur d'ordre.
2.2. Chèques entrants	
Date de valeur crédit en compte	
• Crédit Après Encaissement	
o Sans change	J + 0 jour ouvrable
o Avec change	J + 2 jours ouvrables
• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin	J + 4 à 10 jours ouvrables selon pays (J = jour de crédit en compte)
Frais	- Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Frais de port : 5,00€ + 21% TVA - Frais d'encaissement : 2,50€ + 21% TVA - Frais sur chèque pension gouvernementale : uniquement les frais de port
2.3. Autres frais	
Frais pour photocopie	24,20€ (20€ + TVA)
Frais pour chèques impayés	24,20€ (20€ + TVA)
3) Taux de change	
Cours appliqué par Beobank au moment où la transaction est exécutée par Beobank.	
4) Procédures internes	
Tous les délais d'exécution s'entendent après acceptation de l'ordre par Beobank.	
5) Autres frais	
Frais de confirmation (par fax, e-mail, ...) au bénéficiaire / donneur d'ordre	12,50€ (10,33€ + TVA)
Frais virement prioritaire (Target 2)	10€ (8,26€ +TVA)
Rejet d'un paiement	7,50€ (6,19€ + TVA)
Demande historique paiements internationaux	10€ (8,26€ + TVA)
Révocation paiement international	15€ (12,39€ + TVA)
Recherche moins de 3 mois	Gratuit
Recherche entre 3 mois et 1 an	15€ (12,39€ + TVA)
Recherche > 1 an	25€ (20,66€ + TVA)

IX. Les coffres client

Dimensions	Frais annuel (1) (TVA comprise)	Autres frais
A = < 40 DM³	60,00€	(1) les frais annuels sont débités en date d'anniversaire du contrat.
B = 40 - 60 DM³	75,00€	Frais supplémentaires:
C = 61 - 100 DM³	100,00€	- Remplacement du code secret suite à une perte : 150€ (123,96€ +TVA.).
D = 101 - 300 DM³	130,00€	- Remplacement de la clé suite à une perte : 400€ (330,58€ + TVA).
E = > 300 DM³	200,00€	- Les frais occasionnés par l'intervention d'un huissier de justice sont à charge du locataire.
		- Retard de paiement : - Intérêts de retard : 3,25% sur base annuelle - Indemnité forfaitaire : 10% sur le montant total des loyers impayés

X. Les placements

Les placements

1) Organismes de placements collectifs (OPC)

Beobank propose des produits d'autres organismes financiers. Vous avez accès à toute une gamme des fonds d'investissement promus par les plus prestigieuses maisons de renommée internationale. La gamme couvre des fonds monétaires, obligataires, des fonds d'actions, des fonds mixtes et des fonds avec protection du capital.

1.1. Structure des frais et des commissions (exempté de TVA)

Types	Frais d'entrée	Frais de sortie
OPC monétaires	0,50%	0,00%
OPC obligataires	Max. 2,00%	0,00%
OPC mixtes	Max. 2,00%	0,00%
OPC d'actions	Max. 2,00%	0,00%
OPC garantis	Max. 2,00%	Max. 2,00% avant l'échéance
OPC assortis d'une protection du capital	Max. 2,00%	Max. 3,00% avant l'échéance (au profit du compartiment)
	5,00% après la période de souscription	

Le prix d'achat effectif d'une part dans un fonds correspond à cette valeur, majorée des éventuels frais, impôts et taxes. Nous vous conseillons de lire le prospectus relevant, le document 'Informations clés pour l'investisseur' (Key Investor Information Document ou KIID) relevant et le Règlement Général des Opérations de la banque pour plus d'informations concernant les commissions et les frais.
Le gestionnaire d'OPC rétrocède une partie de ses commissions de gestion à Beobank NV/SA tant que vous gardez votre investissement (dépendant de l'OPC cette rétrocession varie entre 30% et 75%, mais dans la majorité des cas elle s'élève à 50% des commissions de gestion).

Direct investor (inscription nominative)
Frais : 50€ (exempté de TVA) par opération, hors frais éventuels portés en compte par l'organisme de placement collectif.
Ces frais sont applicables aux opérations suivantes :
- Ouverture par Beobank d'un compte-titres au nom de l'investisseur directement auprès de l'organisme de placement collectif
- En cas d'inscription nominative initiale dans le registre de l'organisme de placement collectif
- Lors d'un changement d'une inscription par l'intermédiaire de Beobank vers une inscription nominative dans le registre de l'organisme de placement collectif.

Pour connaître les frais pour le transfert de titres existants sous portefeuille chez Beobank, veuillez vous référer au point 4 ci-dessous.

1.2. Structure des taxes en Belgique

1.2.1. Taxe sur les opérations de bourse

	Sicav	Fonds commun de placement
A l'entrée	0,00%	0,00%
A la sortie	1,32% pour les parts de capitalisation	0,00%
	(Max. 4.000,00€)	
	0,00% pour les parts de distribution	

1.2.2. Précompte mobilier

a) Parts de distribution : 30% sur chaque coupon.
b) Sur les parts de capitalisation et les parts de distribution (sauf si les statuts ou le règlement du fonds à distribution prévoient la distribution annuelle de tous les revenus nets) avec un passeport Européen ou dehors de l'Union Européenne, la totalité du rendement sera imposée de 30% de précompte mobilier si le fonds investit directement ou indirectement pour au moins 10% en créances émises après le premier mars 2001. La totalité du rendement est composée de trois éléments : intérêts, plus-value et en moins-value. La base imposable est limitée aux gains réels que l'investisseur a obtenus, à savoir au maximum la différence entre le prix d'achat et le prix de vente est imposable.

Les placements

2) Transactions sur titres

2.1 Actions (exempté de TVA)

	Toutes les bourses
0 à 5.000 €	25€
5.001 à 20.000 €	30€
20.001 à 50.000 €	35€
50.001 à 100.000 €	45€
> 100.000€	85€

Taxe sur les opérations de bourse : 0,35% (max. 1.600,00€) pour les actions et 0,09% (max. 1.300,00€) pour les obligations.
Taxes étrangères : variables en fonction de l'opération et du pays. Il y a par exemple :
- Un 'Stamp Duty' de 0,50% sur des transactions d'achat d'actions sur le marché britannique.
- Une cotisation supplémentaire de 0,30 % sur le montant brut des transactions d'achat d'actions cotées en bourse d'entreprises françaises
  avec une valeur boursière supérieure à 1 milliard d'euro.
- Une cotisation supplémentaire sur le montant brut des transactions d'achat d'actions italiennes 0,12% si la transaction est faite sur une bourse européenne ou 0,22% sur toutes les autres bourses.

2.2 Eurobonds (obligations) et bons d'État (exempté de TVA)

Souscription marché primaire :
- Taxe : 0€

Achat/vente marché secondaire :
- Taxe : 0,12% (max. 1.300,00€)
- Courtage : 0,50% du montant

Pour les opérations sur le marché secondaire, il peut y avoir, dans le cas d'achat ou de vente, un prorata d'intérêts qui peut être soumis au précompte mobilier selon la nature du titre. Dans ce cas, un précompte mobilier de 30% est appliqué.

2.3 Vente publique de Titres Non-Cotés en bourse (actions et obligations)

Des frais de courtage de 1,05% (exempté de TVA) et des frais d'enchères supplémentaires de 0,80% (exempté de TVA) sont dus sur le montant brut des transactions de vente publique.

-

2.4 Produits structurés distribués par Beobank

Souscription marché primaire :
- Frais d'entrée : voir la fiche technique du produit

Vente marché secondaire :
- Produits structurés AVEC protection de capital : taxe sur les opérations de bourse : 0,12% (max. 1.300,00€)
- Produits structurés SANS protection de capital : taxe sur les opérations de bourse : 0,35% (max. 1.600,00€)

2.5 Produits structurés non distribués par Beobank

Frais de vente : 0,5 %

2.6 Fonds de pension

Achat : frais d'entrée : 3%
Vente : Gratuit
Arbitrage : Gratuit

3) Opérations sur titres	
3.1 Actions	
- Encaissement dividendes euronext	Gratuit
- Encaissement dividendes étrangers	Gratuit
- à mise sous nominatif d'actions	150,00€ (+ TVA)
- Autres	Gratuit
3.2 Obligations	
- Encaissement intérêts valeur belge	Gratuit
- Dématérialisation valeur belge	Gratuit
- Encaissement intérêts autre	Gratuit
- Remboursement	Gratuit
3.3 Fonds de placement	
- Coupons	Gratuit
- Arbitrage (*)	Gratuit
- Remboursement	Gratuit
Les frais de correspondants sont facturés au client.	
(*) Arbitrage Un arbitrage désigne une transaction simultanée de vente et d'achat. Quand il s'agit d'un arbitrage entre compartiments d'un même fonds d'investissement, les frais d'entrée peuvent être réduits : voir prospectus. La taxe boursière normale due en cas de sortie est d'application. Beobank se réserve le droit d'effectuer une transaction d'achat, liée à une transaction de vente, uniquement après que le montant résultant de la vente soit versé sur le compte et ceci dans le cas où le solde du compte serait insuffisant pour effectuer l'achat immédiatement. Dans ce cas, le client supportera les fluctuations éventuelles du cours du fonds.	

4) Dossiers titres

Frais de gestion :
- 2,50€ (2,06€ + TVA) par trimestre et par dossier.

Droits de garde :
- par trimestre, 2,50€ (2,06€ + TVA) par ligne
- cout maximum : 37,50 € par trimestre.

Ces frais de gestion et de garde ne s'appliquent pas aux OPC, ni sur les bons d'états émis par la Belgique, ni sur les bons de caisse commercialisés par Beobank et ni sur les produits structurés commercialisés par Beobank.
Pour un transfert sortant de titres, des frais de 60€ (49,59€ + TVA) par ligne transférée sont portés en compte.
Pour un transfert entrant de titres, il n'y a pas de frais.
Des clients ayant un TRB (Total Relationship Balance) (1) égal à 100K€ ou plus élevé seront exemptés de frais de gestion et de garde.

(1) Le TRB est la somme de tous les avoirs du client au sein de la Banque. Sont repris dans le calcul:

- Solde créditeur des comptes de paiement
- Comptes d'épargne réglementé et non réglementé
- Comptes à terme en EUR et en devises
- Comptes-titres ordinaires
- Comptes-titres épargne-pension
- Les assurances-vie « Epargne - Investissements » NELB du type B21, B23, B26 et B44

Le TRB est calculé sur base du solde disponible et/ou de la valorisation des portefeuilles titres au dernier jour ouvrable de chaque mois.

Dans le calcul du TRB du client les avoirs détenus en co-titularité/indivision sont repris.

XI. Divers

Divers	Tarification (1)	Remarques
Tarification domiciliation européenne SEPA – créanciers - Domiciliation européenne SEPA - Frais minimum par batch (lot) - Remboursement d'une transaction autorisée dans un délai de 8 semaines - Rejets/ Impayés - Demande de remboursement d'une transaction non autorisée	0,07€ (0,06€ + TVA) 3,03€ (2,50€ + TVA) 0,07€ (0,06€ + TVA) 0,07€ (0,06€ + TVA) 72,60€ (60€ + TVA)	
- Tarifs des copies (montant maximum par recherche) Copie d'un extrait (par extrait demandé) (2) Copie d'un chèque Copie d'un historique Copie d'une pièce de caisse	151,25€ (125€+ TVA) 12,10€ (10€ + TVA) 12,10€ (10€ + TVA) 12,10€ (10€ + TVA) 12,10€ (10€ + TVA)	(1) Par demande ou par occurrence sauf indication contraire. (2) Gratuit pour les extraits des trois derniers mois. Avec un total max de 90,75€ (75€ + TVA) par an
- Envoi recommandé chéquier	2,48€ (2,05€ +TVA) + port	
- Ordre permanent impayé	8,00€ (6,61€ + TVA.)	
- Domiciliation impayée	8,00€ (6,61€ + TVA)	
- Mémo-virement impayé	8,00€ (6,61€ + TVA)	
- Chèque sans provision	8,00€ (6,61€ + TVA)	
- Commande de bulletins de virement pré-imprimés (donneur d'ordre)	6,05€ (5€ + TVA)	
- Copie de contrat	12,10€ (10€ + TVA)	
- Calcul d'intérêts (sans frais si demande fondée)	12,10€ (10€ + TVA.)	
- Attestation déclaration fiscale (comptes de paiement, dépôt d'épargne et dossier-titres)	36,30€ (30€ + TVA)	
- Attestation de notoriété	25,00€ (20,66€ + TVA.)	
- Recherches sur retraits aux autres distributeurs, paiements chez un commerçant ou dans une station-service (sans frais si erreur d'un prestataire de services)	12,10€ (10€ + TVA)	
- Recherches sur 'Adresse inconnue'	9,00€ au 3ème retour courrier	
- Ouverture d'un dossier succession	à concurrence du solde disponible des avoirs du client avec un maximum de 90,75€ (75€ + TVA)	

- Blocage légal/fiscal/déclaration de tiers-saisi	67,49€ (55,77€ +TVA)	
- Frais de recherche compte dormant	10% de la totalité des avoirs avec un maximum de 200€ (165,29€ + TVA)	
- Frais de recherche coffre dormant	100€ (82,60€ + TVA.)	
- Frais de réponse recherche bancaire fiscale	75€ (61,90€ + TVA.) (3)	(3) par recherche
- Frais de rappel relatifs aux dépassements en comptes Lettre de rappel classique (exempté de TVA) Lettre recommandée (exempté de TVA)	 8,00€ par envoi 13,00€ par envoi	
- Frais virement prioritaire (Target 2)	10€ (8,26€ +TVA.) (4)	(4) + frais de virement international si applicables
- Frais comptage pièces de monnaie (5)	6€ (4,96€ + TVA)	(5) Caractéristiques du sac : - Poids maximum du sac : 10 kg - Contenant : fourni par Beobank - Conditionnement : en vrac Un forfait de 10€ (8,26€ +TVA) supplémentaires en cas de non-respect des normes ci-dessus
Effets de commerce Paiement d'un effet °Commission de paiement ° Effet impayé Date de valeur débit en compte Encaissement d'un effet °Commission de paiement °Frais de protêts réclamés par la banque tierce Date de valeur crédit en compte • Sans change • Avec change	 6,05€ (5€ + TVA) 10€ (8,26€ + TVA) J – 1 jour ouvrable (6) 18,15€ (15€ + TVA) Variable selon la banque domicile J + 1 jour ouvrable (7) J + 2 jours ouvrables	(6) J = jour de débit en compte (7) J = jour de crédit en compte